

Le ministère de la Production de défense a poursuivi sa grande campagne en vue de compléter la liste des sociétés canadiennes qui pourraient répondre aux besoins du gouvernement américain. Par suite de visites faites, aux États-Unis, aux organismes chargés des achats, ainsi qu'à des entreprises industrielles, à des associations commerciales, à des expositions du commerce et à des congrès, les fonctionnaires du ministère ont pu se renseigner et donner des conseils à ceux qui participent au programme. La nouvelle édition de la brochure portant sur le partage de la production de défense par le Canada et les États-Unis, qui est très répandue dans les deux pays, a été d'une importance particulière. D'autres publications distribuées aux industriels canadiens donnaient un aperçu des méthodes utilisées par les forces armées des États-Unis dans les achats relatifs aux recherches et au perfectionnement. En outre, les acheteurs américains ont reçu des brochures énumérant les compagnies de défense canadiennes, ainsi que les domaines de leurs spécialités.

Le ministère a accordé une aide financière à des entreprises canadiennes, surtout dans les domaines de l'électronique et de l'aéronautique, en absorbant une partie des frais des travaux préparatoires à la production et des frais d'usinage. Cette aide avait pour objet de les placer dans une position plus favorable pour concurrencer les entrepreneurs américains qui ont d'ordinaire l'avantage, étant donné que la plupart de leurs frais de cette nature ont été réduits grâce à des contrats antérieurs. On a payé \$630,000 à des sociétés canadiennes en 1960 pour les aider de cette manière, et la valeur des nouveaux engagements a atteint \$307,000.

On a appuyé davantage en 1960 sur les travaux de recherches et de perfectionnement considérés en fonction du partage de la production. A cet égard, on a continué d'apporter un appui financier à un programme de perfectionnement à long terme, destiné à maintenir et à améliorer la compétence scientifique et technique de l'industrie canadienne, de façon qu'elle puisse participer à l'avenir aux programmes de production de défense des États-Unis. Le ministère a aidé des compagnies canadiennes compétentes dans des projets d'origine uniquement canadienne, dont le succès est susceptible d'intéresser les forces armées des États-Unis. Afin de placer l'industrie canadienne dans des conditions de concurrence avantageuses en ce qui concerne les travaux de perfectionnement financés par les États-Unis, le ministère a partagé les frais de certains projets avec le gouvernement américain et les compagnies canadiennes en cause. Dans ce domaine, des contrats d'une valeur de \$2,425,000 ont été passés en 1960. Le montant des paiements a été de \$2,033,000. En plus de ces contrats, on a envisagé la possibilité d'accorder un appui financier à certains autres projets, y compris plusieurs travaux de conception purement canadienne. Ces projets, ainsi que les travaux répondant aux besoins des États-Unis et dont l'appui financier a été approuvé en principe, avaient une valeur de douze millions de dollars. Les sociétés canadiennes ont reçu, pendant l'année, près de trois millions à l'égard des travaux de recherches et de perfectionnement pour la défense, effectués pour le compte des États-Unis. Les travaux de perfectionnement concernaient notamment des auxiliaires de navigation, des matériels de communication, des matériels de guerre anti-sous-marin, des moteurs à turbine à gaz, ainsi que des avions à envol et à atterrissage verticaux (VTOL) et des avions à décollage et à atterrissage sur pistes courtes (STOL).

Coopération au sein de l'OTAN en matière de recherches, de perfectionnement et de production.—Le ministère de la Production de défense a été chargé de coordonner l'activité du Canada en ce qui a trait aux efforts tentés par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord afin d'accroître la coopération en matière de recherches, de perfectionnement et de production, de façon à obtenir le maximum d'uniformisation et de productivité de la part des pays membres. Le Canada a soumis à l'étude des groupes de l'OTAN un certain nombre de projets, y compris ceux de l'avion *Caribou*, d'un radar antimortier, d'un appareil indicateur de direction de véhicule terrestre et d'un sonar à profondeur variable.

Par suite de cette activité accrue au sein de l'OTAN, plusieurs pays ont manifesté directement leur intérêt pour le matériel d'origine canadienne, comme le radar antimortier